

Paru dans

LE FIGARO

partner

Mardi 22 mars 2022

DELSOL AVOCATS ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Partenaire de l'innovation

Donner du corps aux projets, être en alerte sur les nouvelles pratiques, activer des financements hybrides... DELSOL Avocats, leader historique du conseil juridique et fiscal de l'ESS, accompagne avec audace les acteurs du secteur.



Alexis Becquart, Laurent Butstraën, Xavier Delsol et Lionel Devic, associés en charge du Département Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social de DELSOL AVOCATS

Capter de nouveaux financements, est-ce là le nouveau défi ?

Lionel Devic : Tout à fait, les acteurs de l'ESS ne peuvent plus se permettre de compter uniquement sur des budgets publics ou de généreux mécènes. Ils doivent désormais disposer de financements plus hybrides, être créatifs pour convaincre de nouveaux financeurs, mais aussi répondre à leur volonté de soutenir des projets qui ne soient pas structurellement dépendants d'une source unique de financement. Ce changement de paradigme interpelle sur

l'organisation même des structures et invite à mixer des activités fiscalement non lucratives et des activités entrant dans le champ concurrentiel.

Xavier Delsol : En résonance se pose la question de la professionnalisation du secteur dans sa façon d'associer ces mécènes qui veulent s'impliquer et challengent fortement les associations dans la réforme de leur activité tel un investisseur en capital.

Être innovant en la matière : un prérequis ?

Alexis Becquart : C'est indispensable et c'est notre

signature. Notre équipe bénéficie d'une expertise consolidée de l'ESS depuis plus de 40 ans et réalise un benchmark permanent des tendances pour être au cœur des innovations. Ce qui nous permet de guider nos clients dans le cadre de leurs évolutions structurelles ou organisationnelles, d'accompagner la mise en place de véhicules de partage du rendement de fonds d'investissement au profit d'organismes d'intérêt général ou encore, de projets de fondation actionnaire...

X. D. : Acteurs de l'évolution du secteur, nous formulons aussi des propositions contribuant à l'ajustement du cadre légal et réglementaire des organismes de l'ESS.

Qu'est-ce qui fait votre différence ?

Laurent Butstraën : Notre expertise unique et historique, la taille de notre équipe, la diversité de nos clients et l'amplitude de nos missions qui conjuguent le conseil juridique et fiscal associé à toute une phase de maïeutique pour les aider à faire aboutir leur projet. Être intégré à un cabinet pluridisciplinaire est aussi un atout majeur.



Tél. +33 (0)1 53 70 69 69 (Paris)
Tél. +33 (0)4 72 10 20 30 (Lyon)
contact@delsolavocats.com
www.delsolavocats.com